

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 21 Mars 2013 à 19 heures

L'An deux mille treize, **le 21 mars à 19 heures**, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 8 mars 2013, s'est réuni au Centre Lorin de La Croix en Touraine (salle Balzac), sous la présidence de **Monsieur Pierre LESTOQUOY**.

La séance a été publique.

Etaient présents :

MM. MARTIN et RENARD (Athée sur Cher)
Mme CHOUEN (Azay sur Cher)
Mme BAROU et M. PERRAULT (Bléré)
MM. DURAND et GUIGNARD (Chenonceaux)
Mme. DA SILVA et M. REZÉ (Chisseaux)
M. GALEA (Civray de Touraine)
M. VALADE (Faverolles sur Cher)
MM. CHERY et DUNOYER (Francueil)
Mme SOUCHARD et M. LECLERC (La Croix en Touraine)
MM. GIRAULT et PINCHAULT (Montrichard)
M. LEROUX (Saint Avertin)
M. CHARRET (Saint Julien de Chédon)
M. THIBAULT (Saint Martin le Beau)
M. ROCHE (Véretz)

Absents excusés : M. NOLLET (St Pierre des Corps), MM. LEROY et JANSSENS (Conseil Général 41), M. THOMAS (Conseil Général 37), Mme MONSIGNY (Tours), M. COUINEAUX (St Martin le Beau), M. MARQUET (Azay-sur-Cher), M. NOGIER (St Avertin) donnant pouvoir à M. LEROUX, M. DUVAL (Chisseaux) donnant pouvoir à Mme DA SILVA.

Assistaient également à la réunion : M. KERBRIAND-POSTIC (Conseil Général 37), Mme DUPONT et M. LOISON (Syndicat du Cher Canalisé).

Mme CHOUEN (déléguée d'Azay sur Cher) est désignée secrétaire de séance.

RAPPORT N° 1 : COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 13 FEVRIER 2013

M. le PRESIDENT rappelle les différents points de l'ordre du jour de la réunion du conseil du 13 février 2013.

Mme BAROU indique qu'elle a posé une question lors de cette réunion à M. KERBRIAND, au sujet de la demande faite par le Conseil Général à la Communauté de Communes Bléré Val de Cher, demandant une participation pour la réparation des barrages. Elle avait souhaité savoir si les autres Communautés de Communes concernées avaient sollicitées, et il n'y a pas eu de réponse dans le compte-rendu.

M. KERBRIAND-POSTIC explique que les deux Présidents des Conseils Généraux se rencontreront le 5 avril sur les sujets du Cher et qu'à cette occasion, la question sera évoquée.

Il répond que les autres Communautés de Communes d'Indre-et-Loire, n'ont pas encore été interrogées sur ce sujet, dans l'attente de cette rencontre. Il estime que le Président du Conseil Général aurait quand même pu avoir une réponse de la Communauté de Communes.

Après cette mise au point, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

RAPPORT N° 2 : DELIBERATION N° -1/03/2013 – COMPTE ADMINISTRATIF 2012

En application de l'article L 2121-14 du CGCT, M. LESTOQUOY quitte la séance après avoir laissé la parole à M. CHERY, premier Vice-Président, qui présente le compte administratif :

Le compte administratif 2012 se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- ❑ Dépenses : 274 407, 97 €.
- ❑ Recettes : 309 515, 85 €.
- ❑ Résultat de l'exercice 2012 : excédent de 35 107, 88 €.
- ❑ Résultat de clôture de 2012 (excédent reporté de 2011 + excédent de 2012): excédent de 64 653, 57 €.

Section d'investissement :

- ❑ Dépenses : 17 466, 69 €.
- ❑ Recettes : 88 448, 84 €.
- ❑ Résultat de l'exercice 2012 : excédant de 66 982, 15 €.
- ❑ Résultat de clôture de 2012 (déficit report de 2011 + excédent de 2012) : excédent de 11 324, 98 €.

En l'absence de M. LESTOQUOY, et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

Adopte à l'unanimité des membres présents, le compte administratif de l'exercice 2012.

M. MAUPU rappelle qu'il a été demandé de faire un distinguo entre les dépenses en Indre-et-Loire et celles en Loir-et-Cher, et que cela n'a pas été fait.

M. CHERY et M. LOISON répondent qu'il sera possible de fournir des tableaux plus détaillés, envoyés à chaque commune.

RAPPORT N° 3 : DÉLIBÉRATION N°-2/03/2013 – COMPTE DE GESTION 2012

Après avoir rappelé le montant des dépenses et des recettes dans les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2012, et s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur du Trésor Public de Bléré,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012.

Après avoir constaté que le compte de gestion de l'exercice 2012 présenté par le Receveur est identique au compte administratif 2012,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur du Trésor Public de Bléré, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2012.

RAPPORT N° 4 : DÉLIBÉRATION N°-3/03/2013 – AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 64 653, 57 €,
- un excédent d'investissement de 11 324, 98 €.

Il est proposé au Conseil Syndical d'affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :

Compte 002 – excédent reporté - recettes de fonctionnement : 64 653, 57 €.

Compte 001 – excédent reporté – recettes d'investissement : 11 324, 98 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Approuve l'affectation de résultat proposée.

RAPPORT N° 5 : DÉLIBÉRATION N°-4/03/2013 – PARTICIPATIONS COMMUNALES 2013

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de prendre en considération l'évolution de la population dans chaque commune, suivant les populations légales en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Lors du Conseil Syndical précédent, il a été proposé une augmentation modérée des participations, en appliquant le mode de calcul adopté en 2012, de la manière suivante :

- Une augmentation de la participation par habitant de 1%, à laquelle est ajoutée une augmentation de 1 centime par habitant.
- Une augmentation de 2% sur la participation par kilomètre de rives.

Ce qui conduirait à une augmentation des participations de 2,35 %, qui atteindraient alors **212 379,51 €**.

A ce stade, l'éventualité d'un appel supplémentaire (une cotisation exceptionnelle) apparaît peu opportun. Les sommes qui seraient récoltées ainsi étant plutôt faibles par rapport aux besoins de travaux.

Par contre, une commune qui souhaiterait manifester son attachement au Cher et à ses barrages pourra faire une proposition de complément, soit sous forme d'une subvention, soit sous forme d'un don à la Fondation du Patrimoine.

Communes	PARTICIPATION PAR KILOMETRES DE RIVES				PARTICIPATION PAR HABITANTS				PARTICIPATION TOTALE
	km de Rives	Rappel BP 2012	proposition 2013		Hbts 2013	Rappel BP 2012	proposition 2013		BP 2013 (en Euros)
		€/km de rive	€/km de rive	Total		€/hab.	€/hab.	Total	TOTAL
ATHEE / CHER	5.50	155.73	156.75	862.13 €	2532	2.64	2.68	6 785.76 €	7 647.89 €
AZAY / CHER	6.40	155.73	156.75	1 003.20 €	3068	3.59	3.64	11 167.52 €	12 170.72 €
BLERE	6.30	155.73	156.75	987.53 €	5312	3.59	3.64	19 335.68 €	20 323.21 €
BOURRE	3.00	155.73	156.75	470.25 €	760	3.59	3.64	2 766.40 €	3 236.65 €
CHENONCEAUX	1.60	155.73	156.75	250.80 €	366	3.59	3.64	1 332.24 €	1 583.04 €
CHISSAY EN T.	5.40	155.73	156.75	846.45 €	1184	3.59	3.64	4 309.76 €	5 156.21 €
CHISSEAUX	2.10	155.73	156.75	329.18 €	647	3.59	3.64	2 355.08 €	2 684.26 €
CIVRAY DE T.	6.00	155.73	156.75	940.50 €	1872	2.64	2.68	5 016.96 €	5 957.46 €
DIERRE	2.40	155.73	156.75	376.20 €	582	2.64	2.68	1 559.76 €	1 935.96 €
FAVEROLLES	3.40	155.73	156.75	532.95 €	1356	2.64	2.68	3 634.08 €	4 167.03 €
FRANCUEIL	3.70	155.73	156.75	579.98 €	1324	2.64	2.68	3 548.32 €	4 128.30 €
LA CROIX EN T.	3.30	155.73	156.75	517.28 €	2308	2.64	2.68	6 185.44 €	6 702.72 €
LARCAY	4.70	155.73	156.75	736.73 €	2437	3.59	3.64	8 870.68 €	9 607.41 €
MONTRICHARD	3.30	155.73	156.75	517.28 €	3501	3.59	3.64	12 743.64 €	13 260.92 €
ST AVERTIN	5.80	155.73	156.75	909.15 €	14375	0.49	0.50	7 187.50 €	8 096.65 €
ST JULIEN	2.10	155.73	156.75	329.18 €	744	2.64	2.68	1 993.92 €	2 323.10 €
ST MARTIN	4.20	155.73	156.75	658.35 €	2949	2.64	2.68	7 903.32 €	8 561.67 €
ST PIERRE DES C.	2.50	155.73	156.75	391.88 €	15651	0.49	0.50	7 825.50 €	8 217.38 €
TOURS	2.00	155.73	156.75	313.50 €	138268	0.49	0.50	69 134.00 €	69 447.50 €
VERETZ	8.10	155.73	156.75	1 269.68 €	4291	3.59	3.64	15 619.24 €	16 888.92 €

Augmentation € / km de rive =	2.0%
Augmentation € / hab =	1.0% + 0.01 €

TOTAL DES PARTICIPATIONS	212 097.00 €
---------------------------------	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

Approuve la proposition du Président et le montant des participations communales pour 2013 ainsi proposé (24 voix pour et 1 abstention).

M. LEROUX remarque que pour sa commune (Saint-Avertin), l'augmentation est de 2,77 %, alors que les bases n'ont augmenté que de 1,8 %. Les charges s'accumulent. Le mode de calcul fait que la part de Saint-Avertin augmente plus que les autres. Il annonce qu'il s'abstiendra.

M. LESTOQUOY entend bien cette remarque, ne précisant qu'aucune méthode de calcul ne sera bonne.

M. KERBRIAND-POSTIC souhaite rappeler que la remise en état de la digue à Saint-Avertin a été supportée par le Syndicat du Cher, avec l'aide entre autres du Conseil Général, tout en comprenant l'intervention de M. LEROUX.

M. ROCHE indique qu'au total l'augmentation de la participation totale des communes n'est pas très importante.

RAPPORT N° 6 : DÉLIBÉRATION N°-5/03/2013 – BUDGET PRIMITIF 2013

La proposition de budget pour 2013 est la suivante :

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **363 868 Euros**.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **400 161 Euros**.

Les principales évolutions sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- En recettes :

Produit des services du domaine et ventes : 8 200 €

Il s'agit essentiellement des droits d'amarrages, des baux de pêche et des remboursements de charges par les occupants des maisons éclusières. Il y a peu d'évolution, les remboursements de charges ont été minimisés.

Impôts et taxes : 16 856 €

Il s'agit des taxes d'occupation du Domaine Public Fluvial et de prise d'eau. Cette recette est prévue uniquement en fonction des éléments en notre possession, et sans tenir compte des retards, par sécurité.

Dotations subventions et participations : 252 379 €

La subvention de fonctionnement du Conseil Général d'Indre-et-Loire est maintenue à 40 000 €.

Les participations communales sont celles proposées lors de la délibération précédente.

Autres produits de gestion courante : 17 290 €

Il s'agit des loyers des maisons éclusières d'Indre et Loire.

Atténuation de charges : 3 845 €

Il s'agit du remboursement du Fonds National de Compensation du Supplément de Traitement Familial.

Produits exceptionnels : 644,43 €

Il s'agit de remboursement de sinistres par les assurances.

Excédents antérieurs reportés : 64 653,57 €

- En dépenses :

Charges à caractère général : 62 540 €

Ce chapitre a été augmenté de manière substantielle (+ 5 %). Après vérification, il apparaît que certains comptes (articles) étaient mal utilisés. Il y a surtout une somme plus importante en "entretien de voies et réseaux", car c'est sur cet article que devront être imputés les travaux de dégagement d'arbres tombés et la récupération des éléments de barrage emportés.

Charges de personnel : 195 190 €

Ce poste est en nette augmentation pour plusieurs motifs.

Comme pour le budget précédent, il est prévu de faire appel ponctuellement à un agent expérimenté sur la gestion des barrages, par la voie d'une convention tripartite entre la commune de Montrichard et la Communauté de Communes dont l'agent dépend. Si cet agent ne souhaite plus vraiment monter sur les barrages, sa participation aux travaux de remise en état peut être envisagée.

Concernant le personnel titulaire, la hausse des cotisations aux caisses de retraite (cotisations salariales et patronales) n'est pas négligeable. De plus, l'assurance statutaire a augmenté. Et pour finir, le budget doit prévoir la validation de services de 2 agents (versement de cotisations patronales supplémentaires pour transformer des trimestres en régime IRCANTEC en trimestres CNRACL, soit 8 755 €).

Pour l'agent en cours de reclassement, son concours a été repoussé, et en attendant il reste à charge, sans pouvoir intervenir sur les ouvrages. Ceci induit un manque de visibilité en matière de recrutement.

Pour l'instant, le budget prévoit 2 postes de saisonniers à mi-temps pendant 6 mois.

Mais comme il a été indiqué lors du conseil précédent, d'autres possibilités seront recherchées (contrats aidés), mais ne sont pas finalisées. De toute façon, le besoin de recrutement ne devrait se faire sentir qu'en mai, et les contrats seront votés éventuellement à ce moment là.

Virement à la section investissement : 68 596 €

Charges de gestion courante : 34 459 €

Il s'agit essentiellement des indemnités des élus. S'y trouve aussi la cotisation au CNAS (œuvres sociales) et l'adhésion à l'association pour le développement touristique de la Vallée du Cher.

Charges financières : 3 083 €

Ce poste prévoit les intérêts d'emprunts (2 083 €) et une enveloppe pour les intérêts du crédit de trésorerie.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le vote proposé pour cette section ne comprend pas encore toutes les opérations réalisables. Notamment parce que certaines demandes de subventions ne sont pas faites ou pas finalisées et ne peuvent être inscrites.

En dehors de la poursuite de l'opération de signalisation, il est donc prévu une somme globale pour tous les travaux sur les barrages et une somme globale pour tous les travaux sur les écluses (portes).

En recettes, le Conseil Général d'Indre-et-Loire ayant confirmé par écrit le vote à son budget d'une enveloppe provisoire de 50 000 €, cette somme peut être inscrite en recettes (affectée provisoirement en totalité aux barrages).

Le budget peut aussi être lu d'une manière synthétique comme ci-après :

Sur le budget présenté, la capacité d'autofinancement des travaux par le Syndicat est de **75 177 €** (somme de l'excédent de 2012, du virement de la section de fonctionnement et du FCTVA, après déduction du remboursement de capital des emprunts en cours).

Cette somme ne peut évoluer que par une baisse des dépenses de fonctionnement ou par une hausse des recettes de fonctionnement.

De cette capacité d'autofinancement, une partie est affectée à la signalisation, l'autre est affectée aux travaux sur les ouvrages (54 685 €).

Comme le maître d'ouvrage doit auto financer 20 % du montant HT des travaux + la TVA, la somme de 54 685 € seule ne permettrait de faire que 165 000 € TTC de travaux (avec 80 % de subventions sur le HT).

Quoi qu'il arrive, un emprunt sera donc nécessaire.

Mais son montant dépendra notamment des subventions obtenues, avec l'incertitude portant sur celles obtenues avec la Fondation du Patrimoine.

Il faut donc s'interroger sur la somme maximale que le Syndicat pourrait emprunter.

Un premier mode de raisonnement concerne l'encours, en le comparant aux recettes de fonctionnement ou aux participations communales, pour évaluer la capacité de désendettement. Au 1^{er} janvier 2013, l'encours total était de 50 186 €, soit 2 mois de recettes de fonctionnement ou à peine un quart des participations communales. Ceci est très faible.

Mais la capacité d'autofinancement est structurellement très faible au Syndicat. Toute augmentation d'annuité trop forte grèverait la capacité d'auto financement des années futures.

En 2013, le total des annuités s'élève à 8 295 €, avec l'un des emprunts qui se termine en 2016.

La solution est sans doute dans la recherche d'un prêt de longue durée sur 20 à 25 ans, ce qui correspond à la durée de vie des pièces principales.

Le Syndicat aura de toute façon besoin d'un crédit de trésorerie, ce qui fait qu'un prêt relais "FCTVA" n'est pas opportun (le Syndicat récupère la TVA l'année suivante).

Le détail du tableau budgétaire est le suivant :

- En recettes :

Opérations financières : 11 324, 98 €

Il s'agit de l'excédent de clôture de l'année antérieure.

Virement de la section de fonctionnement : 68 596 €

Dotations Fonds divers Réserves : 1 470, 02 €

Il s'agit de la récupération de la TVA pour les travaux et achats réalisés en 2012.

Emprunts : 220 000 €

Il s'agit de la somme d'équilibre nécessaire provisoirement. Ce montant est évidemment amené à diminuer fortement.

Signalisation de navigation : 41 600 €

Le contenu de cette opération de signalisation autour des barrages n'a pas changé.

Sont indiquées ici les subventions attendues de la part des Conseils Généraux d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, chacun d'entre eux ne subventionnant que les actions sur son territoire, ainsi que la subvention obtenue auprès de l'Etat.

Travaux sur les barrages : 57 170 €

Sont intégrées ici les subventions de la part des Conseils Généraux (dont un reliquat pour les pièces du barrage de Vallagon et la somme provisionnée en 37).

- En dépenses :

Remboursement d'emprunts : 6 214 €

Ce poste prévoit le remboursement du capital des emprunts déjà contractés.

Signalisation de Navigation : 62 092 €

Il s'agit ici du report de l'opération déjà prévue l'année dernière.

Travaux sur les barrages : 301 855 €

Sont prévus ici les travaux de remise en état des 6 barrages endommagés.

Travaux Ecluses : 30 000 €

Il s'agit ici d'une somme provisionnée pour des travaux de remise en état des ventelles et de l'étanchéité sur les portes d'écluses en bois.

Il sera aussi nécessaire de racheter des poutrelles métalliques (batardeaux pour les écluses). Celles de Larcay, en permanence dans l'eau en l'absence de portes, ont quasiment toutes explosé lors de la dernière crue.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Approuve le projet de budget primitif pour 2013.

M. REZE souhaite préciser et rappeler que notre autofinancement est très réduit, surtout si l'on enlève les reports de l'année précédente. Nous sommes limités, la participation des communes ne sert qu'au fonctionnement et ne permet pas de faire d'investissement. Il souhaite que cela soit clair pour les délégués.

M. LEROUX précise qu'il reste des travaux à faire à Saint-Avertin, à la "Boucle de l'Ecorcheveau". La consolidation de cette berge n'apparaît plus nulle part, mais il faudra y repenser car la commune ne pourra le faire seule. Néanmoins, la commune comprend parfaitement que la réparation des barrages soit prioritaire pour le moment.

M. LESTOQUOY indique qu'il y a une réflexion en cours sur le bief de Tours et l'ensablement. Une réunion avec divers experts a eu lieu sur le sujet à l'initiative de la Ville de Tours. La problématique est complexe et il a fait un courrier au Maire de Saint-Avertin.

M. LOISON explique que les réflexions en cours sur l'ensablement du bassin d'aviron montrent qu'il faudra peut-être modifier les écoulements, et peut-être modifier les berges. En l'absence d'étude approfondie, ce n'est pas sur, mais il faut être prudents.

RAPPORT N° 7 : DÉLIBÉRATION N°-6/03/2013 – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE POUR 2013

Afin de faire face à des besoins ponctuels et éventuels de disponibilités, le Comité du Syndicat avait accepté au cours de l'année 2012 de procéder à l'ouverture d'un crédit à court terme (crédit de trésorerie). Le contrat conclu avec la Caisse d'Épargne est arrivé à échéance.

Il est temps de souscrire un nouveau contrat, pour pouvoir faire face aux dépenses des travaux dans l'attente de subventions.

Dans le cadre de la consultation lancée par le Syndicat, quatre établissements bancaires ont été contactés pour un montant de 150 000 €, afin de pouvoir faire face aux dépenses.

A ce jour, une seule offre positive nous est parvenue, décrite ci-dessous.

CAISSE D'EPARGNE - Proposition « Ligne de trésorerie interactive »	
Durée	Jusqu'au 16 décembre 2013
Taux	Variable : Euribor 1 semaine + 1,95%
Frais de dossier	300 €
Commission de non-utilisation	0.20% sur la différence entre le montant du crédit et l'encours quotidien moyen, payable en même temps que les intérêts soit au maximum (150000*0.20% = 300€)
Paiement des intérêts	Mensuel par débit d'office
Mobilisation et remboursement des fonds	- Virement bancaire effectué au profit de la Trésorerie - A jour "J +1" si demande avant 16h30, sinon à "J+2"

A titre indicatif : au 1^{er} mars 2013, Euribor 1 semaine = 0,08 %
Soit une offre à 2,03% à cette date.

Au vu de l'offre ci-dessus, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité des membres présents :

- ***De retenir l'offre de la Caisse d'Epargne.***
- ***D'accepter la conclusion d'un contrat de ligne de trésorerie à court terme avec la Caisse d'Epargne dans les conditions précitées.***
- ***D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à ce contrat pour le compte du Syndicat du Cher Canalisé.***

M. LESTOQUOY indique que plusieurs banques n'ont pas répondu ou n'ont pas voulu donner suite. C'est donc la seule offre reçue.

M. REZE indique que les banques sont pénalisées par ce type de crédit, car cela les oblige à bloquer des garanties.

RAPPORT N° 8 : DÉLIBÉRATION N°-7/03/2013 – CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Considérant que la mission première de la Fondation du Patrimoine est de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural (maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins ...) en sensibilisant les Français, en contribuant à l'identification des édifices et des sites menacés de disparition, en organisant un partenariat avec des associations, des entreprises et des particuliers, en participant à la réalisation de programmes de restauration,

Considérant le projet de réhabilitation des barrages à aiguilles et des portes d'écluses sur le domaine du Syndicat du Cher Canalisé, dans le but de remettre en fonction des ouvrages patrimoniaux abîmés ou détruits nécessaires aux activités de loisirs et de tourisme.

Considérant que le montant des dons recueillis auprès de particuliers soit être de 5 % du montant des travaux pour pouvoir demander une subvention de financement auprès de la Fondation du Patrimoine,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical autorise Monsieur le Président :

- ***A lancer une souscription pour la réhabilitation des barrages à aiguilles et des portes d'écluses sur le domaine du Syndicat du Cher Canalisé,***
- ***A solliciter les aides les plus élevées possibles à la Fondation du Patrimoine,***
- ***A signer tous les documents afférents.***

M. LESTOQUOY explique que contrairement à ce qui est supposé dans le rapport initial, il n'est pas obligatoire d'adhérer à la Fondation. Le projet de délibération annoncé convient à la Fondation.

Il souhaite être précis sur la défiscalisation. Il y a trois sortes de défiscalisation possibles :

- pour le contribuable lambda, 66 % du don est déductible, dans la limite de 20% du revenu imposable,
- pour le contribuable qui paye l'ISF, 75 % du don est déductible, dans la limite de 50 000 €.
- pour les entreprises, 60 % du don est déductible dans la limite de 0,5 % du Chiffre d'Affaires (avec la possibilité de reporter un dépassement de plafond pendant 5 ans).

Mme PINCHAULT demande comment faire connaître ce projet dans les communes.

M. LESTOQUOY répond que la convention serait signée avec la présence de la presse locale. De plus, il y aura un site internet, l'information sera donnée aux Mairies pour les informations municipales, et il y aura un prospectus financé par le Crédit Agricole.

Mme BAROU demande à ce que soit produit un article pour les bulletins municipaux.

Mme SOUCHARD demande qu'elle sera la durée de cette souscription.

M. LESTOQUOY répond que cela durerait 2ans.

M. LESTOQUOY insiste sur l'importance de cette action, il faut saisir toutes les opportunités et que l'on puisse se compter.

RAPPORT N° 9 : Affaires diverses

M. LESTOQUOY explique qu'en dehors des questions budgétaires et administratives, une partie du travail a été consacré aux démarrages de plusieurs études.

⇒ Aide à la Communauté de Communes Val de Cher Saint-Aignan pour le démarrage de l'étude du fonctionnement du Lac des 3 Provinces.

⇒ Contacts divers avec les groupes d'étudiants travaillant sur le Cher.

Sur ce sujet, M. LESTOQUOY explique que l'Etat fait travailler 3 groupes d'étudiants. Un groupe d'IMACOF sur l'eau et l'environnement, un groupe de Polytech sur les aspects sociaux, et un groupe de l'Ecole du paysage de Blois sur le sujet du paysage.

Il s'étonne que l'Etat démarre ces études, sans payer quoi que soit, au moment où les Conseils Généraux lancent un appel d'offres. Il pourrait avoir derrière une volonté de d'appuyer l'idée que les barrages ne sont pas une nécessité.

⇒ SAGE : il y a eu les premières commissions sur les "scénarios alternatifs".

On se dirige vers un groupe spécial "Cher canalisé", dont la composition n'est pas arrêtée. Et il y aura un travail sur la coordination des études.

M. LESTOQUOY donne la parole à M. KERBRIAND-POSTIC concernant l'étude des 2 Conseil Généraux.

M. KERBRIAND-POSTIC s'étonne lui aussi de l'attitude de l'Etat qui vaut maintenant ajouter certaines choses, comme si les Conseils Généraux étaient sous surveillance.

Il annonce que le bureau d'études retenu est NTC (Nouveaux Territoires Consultants). Il y aura une réunion du Comité de Pilotage le 25 mars, y compris avec les services de l'Etat.

Il y a aura ensuite la constitution d'un Comité des Acteurs Locaux qui sera largement ouvert aux associations, aux entreprises, aux chambres consulaires, ... mais sans les services de l'Etat.

Dans l'immédiat, le bureau d'étude va réaliser une cinquantaine d'entretiens. L'objectif est d'avoir un scénario avant les élections de 2014.

M. LECLERC demande si nous sommes informés de l'étude concernant la qualité des poissons et leur consommation.

Il est répondu qu'il y a sur le Cher dans taux de PCB dépassant la norme dans certains poissons et qu'il y a une interdiction de consommation des poissons de fond.

Mme PINCHAULT demande ce qu'il en est du devis transmis au Syndicat concernant la berge et le peuplier tombé en amont du Pont.

M. LOISON répond que le devis est très élevé, et qu'une partie du travail pourrait être fait par les agents du Syndicat.

M. LESTOQUOY précise qu'il y a une opération similaire à faire à Civray.

Mme PINCHAULT demande si l'on est assuré d'avoir une prolongation de l'AOT.

M. LESTOQUOY répond qu'il a eu un rendez-vous avec le Préfet de Loir-et-Cher, en présence du Conseil Général. Au départ, il nous a été dit qu'il fallait attendre les conclusions des études avant de faire des travaux, ce que nous avons refusé, soutenus par le Conseil Général. Sur l'AOT, les services n'ont pas vraiment répondu.

M. KERBRIAND-POSTIC qu'il ne voit pas comment l'Etat pourrait refuser de reconduire les AOT, dans le contexte des études en cours. Il a eu des assurances sur ce point.

M. ROCHE demande quel sera le poids des études des étudiants.

M. LESTOQUOY répond qu'on ne connaît pas encore les contenus.

M. ROCHE indique qu'il faut être vigilant, car des professeurs font partie de ceux qui militent pour la destruction des barrages.

L'examen de l'ordre du jour étant terminé, et aucune nouvelle question n'étant abordée, la séance est close à 20 h 45.